



REGLEMENT

Concours de géocaching

Journées européennes du patrimoine

Ville d'Ostricourt

Article 1 : Organisation

La Ville d'Ostricourt - 20 place de la République, 59162 Ostricourt -, désignée « l'organisateur » ci-après, organise un concours de géocaching sur son territoire jusqu'au dimanche 19 septembre 2021 inclus. Trois circuits de géocaching sont donc proposés par l'organisateur :

- « A la découverte du patrimoine » - Circuit de 5,5km
- « Dans les bois d'Ostricourt » - Circuit de 5,5km
- « Sur les traces des cités minières » - Circuit de 3,5km

Les circuits sont téléchargeables au format pdf sur le site de la commune : www.ostricourt.fr.

Les participants devront choisir l'un des circuits, le réaliser dans son intégralité et noter leur nom dans le carnet de bord de chaque cache pour pouvoir s'inscrire au concours.

Article 2 : Conditions de participation

La participation est ouverte à toute personne physique majeure et à toute personne physique mineure (accompagnée d'au minimum un majeur lorsque le mineur a moins de 14 ans).

Le joueur peut participer seul ou en équipe.

La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants.

Le joueur peut jouer aux trois circuits, pour le plaisir, mais ne peut concourir que pour un seul parcours (celui de son choix).

La participation à ce concours est gratuite.

Article 3 : Modalités de participation

Pour pouvoir participer au concours, les participants doivent au préalable s'inscrire sur le site www.geocaching.com, puis télécharger l'application « Géocaching » sur son smartphone (disponible gratuitement sous Android, IOS ou Windows phone).

Chaque participant devra ensuite télécharger l'un des 3 circuits proposés sur le site de l'organisateur, et se fier à ce dernier ainsi qu'aux coordonnées GPS inscrites dans l'application pour retrouver toutes les « géocaches » disséminées dans la commune.

Lorsque le joueur trouvera ces géocaches, il devra ouvrir le contenant et inscrire son nom ou le nom de son équipe, ainsi que la date, sur le carnet de bord qui se trouve dans la boîte. Le joueur devra ensuite remettre la géocache à l'endroit exact où elle a été trouvée.

Une fois toutes les géocaches trouvées, le joueur devra envoyer son inscription au concours via le formulaire de participation disponible sur www.ostricourt.fr en nous indiquant le nom de son équipe et le circuit choisi. Le formulaire ne sera disponible que jusqu'au lundi 20 septembre 2021, 12h00.

Article 4 : Conformité

Seules les participations comportant un parcours complet (c'est-à-dire avec toutes les géocaches trouvées) seront éligibles à participer au tirage au sort.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par l'organisateur sans que celui-ci n'ait à s'en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

Article 5 : Désignation des gagnants

Un jury contrôlera chaque cache pour s'assurer que le parcours ait été correctement complété.

Le tirage au sort sera effectué parmi tous les bulletins de participation dûment remplis et lisibles et désignera un gagnant par circuit. Il sera réalisé la semaine qui suit les Journées européennes du patrimoine, soit à compter du lundi 20 septembre 2021.

Article 6 : Annonce des gagnants

Chaque gagnant sera contacté par e-mail ou téléphone afin de se voir remettre son lot.

L'annonce des résultats, avec le nom des gagnants, sera également publiée sur la page Facebook @Villedostricourt.

Article 7 : Remise des lots

Chaque gagnant sera invité à récupérer son lot à la Mairie d'Ostricourt sur demande et sur présentation de son identité. Si le gagnant ne se manifeste pas par mail ou courrier auprès de la Ville d'Ostricourt pour réclamer son lot d'ici le samedi 23 octobre 2021, le gagnant ne pourra plus prétendre à son lot.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce personne.

De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation. L'organisateur se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses

fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer les lots annoncés, par des lots de valeur équivalente.

Les gagnants seront tenus informés des éventuels changements.

Article 8 : Mentions légales

L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification.

Les participants acceptent que leurs données personnelles, notamment – mais pas exclusivement- leurs noms, âge, adresse postale, numéro de téléphone et adresse email soient collectées, traitées, stockées ou utilisées de toute autre manière aux fins d'organisation et de gestion de ce concours.

À tout moment, les participants ont le droit de consulter, de revoir, de rectifier ou de supprimer toute donnée personnelle les concernant, détenue par les organisateurs, en contactant la Mairie d'Ostricourt - 20, place de la République - au 03 27 94 40 65.